



Convention sur la diversité biologique

Distr. : limitée
17 octobre 2024
Français
Original : anglais

Organe subsidiaire chargé de l'application

Cinquième réunion

Cali, Colombie, 16–18 octobre 2024

Point 2 de l'ordre du jour

**Examen de la mise en œuvre du Cadre mondial
de la biodiversité de Kunming-Montréal,
y compris des moyens de mise en œuvre**

Forum libre pilote pour l'examen volontaire de la mise en œuvre par les pays, réalisé lors de la cinquième réunion de l'Organe subsidiaire chargé de l'application

Projet de recommandation proposé par le Président

L'Organe subsidiaire chargé de l'application,

Se félicitant des points de vue exprimés par les Parties lors du forum pilote libre d'examen volontaire des pays organisé à sa cinquième réunion,

Se félicitant en outre du résumé du Président de l'Organe subsidiaire chargé de l'application sur le forum pilote libre,

Recommande que, lorsqu'elle examinera à sa seizième réunion le projet de décision sur l'approche multidimensionnelle renforcée de la planification, du suivi, des rapports et de l'examen figurant dans la recommandation 4/2 de l'Organe subsidiaire chargé de l'application, la Conférence des Parties inclue dans sa décision des éléments allant dans le sens de ce qui suit :

La Conférence des Parties,

Rappelant ses décisions XIII/25 du 9 décembre 2016, 14/29 du 29 novembre 2018 et 15/6 du 19 décembre 2022,

1. *Prend note* du résumé du Président de l'Organe subsidiaire chargé de l'application sur le forum libre pilote pour l'examen volontaire de la mise en œuvre par les pays, réalisé lors de la cinquième réunion de l'Organe subsidiaire¹ ;

2. *Prie* l'Organe subsidiaire chargé de l'application de convoquer un forum libre d'examen volontaire des pays lors d'une réunion de l'Organe subsidiaire tenue avant la dix-septième réunion de la Conférence des Parties ;

3. *Prie* le Président de l'Organe subsidiaire chargé de l'application, avec l'appui de la Secrétaire exécutive et en consultation avec le Bureau de la Conférence des Parties, de coordonner la convocation du forum à composition non limitée visé au paragraphe 2 ci-dessus, en tenant compte de l'expérience du forum pilote libre convoqué à la cinquième réunion de l'Organe subsidiaire.

¹ CBD/SBI/5/4, annexe [xx].
